

d) Distinction entre : Travailleuse salariée et Travailleuse autonome

But : comprendre la différence de devenir responsable en service de Garde(travailleuse autonome).

Travailleuse salariée Ex. : éducatrice CPE, secrétaire, enseignante, vendeur		Travailleuse autonome Ex. : entrepreneur en construction, coiffeuse, contracteur, menuisier, esthéticienne, commerçant	
<ul style="list-style-type: none"> ○ Personne liée à une autre par un contrat de travail qui prévoit la rémunération par un salaire. ○ Qui est gérée par les normes du travail. 		<ul style="list-style-type: none"> ○ Possibilité de décider. ○ Indépendante. ○ Autonomie financière. ○ Gère librement ses propres ressources. ○ Géré par les Lois et Règlements. 	
Avantages	Désavantages	Avantages	Désavantages
<ul style="list-style-type: none"> ■ Stabilité monétaire ■ Nombre d'heures précises ■ Vacances payées ■ Régime d'assurance ■ Responsabilités restreintes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Directives ■ Nombre d'heures 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Décisions ■ Autonomie ■ Nombre d'heures ■ Travail à la maison (RSG) ■ Revenu et dépenses en lien avec le service de garde 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risques monétaires ■ Nombre d'heures ■ Responsabilités accrues

Éducatrices		RSG	
Formation :	AEC + 3 ans	Formation :	45 heures
	DEC		6 heures/annuellement

Par contre, le statut d'une RSG reconnue par un bureau coordonnateur et **avec places subventionnées** est aussi une travailleuse autonome avec des avantages sociaux.